



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704  
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 14 septembre 2021 à 19 h 30, le Conseil entérinera une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre l'immeuble suivant conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**Immeuble affecté**

Bâtiment au 57, rue Catherine  
No de cadastre : 1 458 241  
No de dossier : DM-149

**Nature de la dérogation**

Permettre, pour le bâtiment principal, que le retrait latéral droit (est) soit de 2,25 m (7,38 pi) au lieu du retrait latéral minimal de 2,43 m (8 pi) ; et

Permettre, pour la terrasse arrière, que le retrait latéral droit (est) soit de 1,62 m (5,31 pi) au lieu du retrait latéral minimal de 2,43 m (8 pi) et ce, pour la durée de vie utile de la terrasse arrière.

Conformément à l'arrêté 2020-049, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du Conseil municipal, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura donc lieu du 27 août au 10 septembre 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse [questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca](mailto:questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca).

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 26 août 2021.

**SOPHIE VALOIS, greffière**